

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20221017-129



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire



Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-sept octobre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures sept, à Saint-Plaisir.

Membres en exercice : 39

Date de convocation : 11 octobre 2022

Membres présents : 31

Acte rendu exécutoire le : 21 octobre 2022

Membres votants : 37

Date de publication : 21 octobre 2022

Secrétaire de séance : M. Maurice CHOPIN

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Étaient présents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards ; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Joëlle BARLAND, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipy ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Eddy DAMIEN commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir ; M. Jean-Marc DUMONT, M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, commune d'Ygrande.

Absents excusés : M. Gille DENIS ; Mme Françoise GUILLEMINOT ; M. Olivier GUIOT ; M. Rémy GUILLEMINOT

Pouvoir de vote : M. Patrick CHALMIN donne pouvoir à M. Jean-Marc DUMONT ; M. Jany POIRIER donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET ; M. Jean-Marie PAGLIAI donne pouvoir à Mme Annie BOURCIER ; M. Thierry GUILLOT donne pouvoir à M. Maurice CHOPIN ; M. Cyrille CURTON donne pouvoir de vote à M. Daniel GUEULLET ; M. Sébastien THOMAS donne pouvoir à M. Pierre THOMAS.



Objet : AIDE ECONOMIQUE : LA CIVETTE A BOURBON
L'ARCHAMBAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment le chapitre III du titre Ier,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, conférant notamment aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le règlement (UE) N 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération n°1511 de l'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 relative au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017 - 2021 et ses premières décisions de mise en œuvre, créant le dispositif d'aide régionale à l'installation des entreprises commerciales artisanales et de services avec vitrines,

Vu la délibération n° 379 de la commission permanente du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes du 18 mai 2017 relative au dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce de l'artisanat et des services avec point de vente modifiant le règlement de l'aide, modifié par la délibération n° 858 de la Commission permanente du Conseil régional du 29 septembre 2017 et par délibération de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 29 mars 2018,

Vu la délibération n° DEL20190211_13 de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais du 11 février 2019 approuvant le règlement des subventions relative au dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce de l'artisanat et des services avec point de vente et approuvant le modèle type de convention attributive de subvention spécifique au dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, adapté du modèle type régional adopté par délibération n° 1303 de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2016,

Vu le dossier de demande de financement déposé par l'entreprise La Civette, installée 1 rue de la Burge 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT, représentée par Madame Christine SOUILLER, dirigeante,

Il est proposé aux conseillers communautaires d'autoriser le Président à signer la convention et d'octroyer l'aide d'un montant de 1 872€ à La Civette.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité

- D'octroyer une aide d'un montant de 1 872€ à La Civette au titre du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce de l'artisanat et des services avec point de vente,
- D'autoriser M le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et La Civette définissant les conditions d'attribution de cette aide financière
- D'autoriser M. Le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

Jean-Marc DUMOND



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BOCAGE BOURBONNAIS
ALLIER